

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 10 (1951-1955)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Communications présentées à la Société en 1955

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DONS. — La Société a reçu les dons suivants :

M. Emil Usteri : 1 vol. ; M. A. Dufour : 1 broch. ; M. Pierre Callet : 1 vol. et 1 fasc. ; M. B. Gagnebin : 10 fasc. ; M. P. Guichonnet : 2 broch. ; M. R. Lüthi : 1 vol. ; M. Peter : 1 vol. ; Bibliothèque publique et universitaire : 10 broch. ; Pictet & C<sup>te</sup> : 1 vol.

DIVERS. — Lors de la séance du 10 novembre, M. Rousset, président, a remis le diplôme de membre d'honneur de notre Société à M. Albert CHOISY, pour marquer le soixante-dixième anniversaire de son entrée dans notre Compagnie.

### Communications présentées à la Société en 1955

1272. — *Séance du 13 janvier (assemblée générale).*

Rapports du président (M. Paul COLLART), du trésorier (M. Gustave DUMUR) et du vérificateur des comptes (M. Albert RIVOIRE) ; adoption des nouveaux statuts ; élection du comité 1955-1956 : MM. Paul ROUSSET, président ; Denis VAN BERCHEM, vice-président ; Gustave DUMUR, trésorier ; Alain DUFOUR, secrétaire ; Bernard GAGNEBIN, commissaire aux publications ; Paul COLLART ; Charles GAUTIER ; Marc NICOLE ; Olivier REVERDIN.

**Deux problèmes d'art romain : I. Le problème de l'arc de Titus. II. Le problème de l'« adventus » dans les reliefs historiques, par M. Filippo MAGI.**

L'« adventus ». Grâce à un fragment de bas-relief romain de marbre de Carrare provenant de l'île de Capri ou du Cap Misène, M. Magi précise la composition de l'*adventus*, scène qui fut parfois confondue avec celle de la *profectio*. Ce bas-relief semble être une reproduction en petit d'un grand bas-relief, celui de la Chancellerie apostolique, à Rome.

L'arc de Titus. Selon l'opinion commune il daterait de 82, environ, soit peu après la mort de l'empereur. M. Magi le pense postérieur, de l'époque de Trajan, grâce à une interprétation plus attentive d'une épigramme de Martial et d'une inscription. Il remarque aussi que Domitien marquait une grande aversion pour Titus, et que la littérature de ce temps ne mentionne pas l'arc.

Le problème de l'*adventus* est publié dans les *Rendiconti della Pontificia accademia romana di archeologia*, t. XXVIII (1954-1955), p. 45-54, sous le titre : *Un rilievo di Anacapri*.

1273. — *Séance du 27 janvier.*

**Le renouveau des études historiques en France, par M. Pierre CALLET.**

M. Callet prépare une thèse sur la bourgeoisie lyonnaise au XIX<sup>e</sup> siècle, qui fait partie d'un ensemble d'études sur la population de Lyon et de sa région : exemple de travail en commun tel que le préconisent de récentes écoles historiques. Depuis un demi-siècle on a renouvelé l'histoire par l'histoire économique ; plus récemment Marc Bloch a montré comment on pouvait aussi la renouveler par des études sur le mode de vie des populations (vie rurale) et sur la mentalité des hommes d'autrefois. Ici, l'ethnographie, l'histoire des techniques, la linguistique et d'autres disciplines viennent joindre leurs efforts avec ceux de la géographie pour composer une histoire, à laquelle Lucien Fèbvre a donné justement le nom d'« histoire totale ». La tâche des historiens est donc devenue multiple : c'est pourquoi ils tendent à former des équipes de travailleurs, formation qui paraît nécessaire pour réaliser leur but.

**Les registres de l'Evêché de Genève, par M. Gustave VAUCHER.**

Les Archives départementales de la Haute-Savoie et celles de Genève procèdent à des échanges de microfilms, afin de compléter des séries jadis démembrées. Parmi les films reçus d'Annecy, il en est qui reproduisent les registres de l'Evêché de Genève, dont un seul est conservé en notre ville, dans les manuscrits de notre Société. M. Vaucher définit la nature de ces registres : on y consignait les « institutions », c'est-à-dire les fondations de chapelles, les nominations des nouveaux desservants de paroisse ou de chapelle, les dispenses, les décisions que l'évêque prenait pour juger ou punir les ecclésiastiques, etc. Chaque acte est accompagné du compte rendu des enquêtes effectuées à son sujet. Les mérites des nouveaux curés, par exemple, sont vantés en un style fleuri. Ces documents que les historiens genevois n'ont guère utilisés jusqu'à présent sont une source précieuse pour l'histoire de l'église de Genève avant la Réforme.

1274. — *Séance du 10 février.*

**Les mémoires du landamann Monod et la Longue diète «1813-1815», par M. J.-C. BIAUDET.**

M. Biaudet, qui a retrouvé le manuscrit original de ces Mémoires et en prépare l'édition, en donne un aperçu et la lecture de quelques fragments. Le landamann Monod participa aux événements considérables à travers lesquels la Suisse de l'Acte de médiation devint

celle de la Restauration : retraite de Napoléon, entrée des Autrichiens en Suisse, préparation diplomatique du Congrès de Vienne, Cent jours, Pacte fédéral de 1815. Il les raconte avec esprit critique, caustique même parfois, et avec humour ; sa lucidité fait voir le fond des problèmes et le rôle des personnalités.

L'édition annotée des *Mémoires inédits* de Henri Monod paraîtra dans les *Quellen zur Schweizer Geschichte*.

1275. — *Séance du 24 février.*

**Fouilles récentes de Franche-Comté, par M. Lucien LERAT.**

M. Lerat dressa le bilan des trouvailles faites en Franche-Comté au cours de ces dernières années. Le théâtre romain de Mandeure, près de Montbéliard, récemment dégagé, s'est révélé l'un des plus grands de l'ancienne Gaule (142 mètres de diamètre). A Besançon, les substructions romaines du Pont Battant ont été soigneusement étudiées ; près de l'Université, une villa romaine luxueuse, avec bains, mosaïques, objets d'art, est apparue au jour. On a définitivement reconnu qu'Alésia ne pouvait se trouver à l'emplacement de l'actuelle Alaise.

Les résultats de ces fouilles ont fait l'objet d'une exposition au Musée des beaux-arts de Besançon, en janvier et février 1956 ; le catalogue, intitulé *Archéologie historique en Franche-Comté, 1941-1955*, en donne un exposé et la bibliographie complète.

1276. — *Séance du 10 mars.*

**Fouilles récentes à Palmyre, par M. Paul COLLART et M<sup>lle</sup> Christiane DUNANT.**

1) M. Collart exposa les résultats actuellement acquis par la mission archéologique suisse à Palmyre qui consacre son effort à fouiller l'emplacement du culte de Baalshamîn. Du temple de ce dieu ne sortait de terre que la *cella*, datant du règne de l'empereur Hadrien, de forme générale classique, mais ornée de motifs orientaux. Les fouilles révélèrent autour de cette *cella* un ensemble de bâtiments culturels un peu plus anciens (une inscription les date de 67 ap. J.-C.) ; cours, autels, une salle de banquets et le mur d'enceinte furent reconnus. De nombreux chapiteaux, un arc orné de victoires, des stucs et des statues sortirent de terre, attestant la vitalité de l'art palmyrénien et des cultes locaux.

2) M<sup>lle</sup> Christiane Dunant a spécialement étudié les inscriptions du temple de Baalshamîn, rédigées presque entièrement en langue et écriture palmyréniennes. Le palmyrénien est une branche de l'araméen florissant au temps de l'empire perse, supplanté par le grec à l'époque alexandrine, mais réapparaissant à Palmyre sous les Romains. Cette ville marchande se distinguait donc par des traditions vivaces dont le particularisme a parfois l'aspect d'un défi à l'unité romaine.

Les résultats de ces fouilles en cours seront ultérieurement publiés.

1277. — *Séance du 24 mars.*

**La série TT des Archives nationales, source de l'histoire du protestantisme français, par M. Paul-F. GEISENDORF.**

Le fonds TT, « religionnaires fugitifs » des Archives nationales à Paris n'avait pas encore été classé. Il a été constitué par les papiers de la Régie que Louis XIV fonda vers 1660 pour gérer les biens des protestants qui s'étaient enfuis : il fallait pouvoir restituer ces biens à ceux qui rentreraient et abjureraient. Ces papiers ont permis à M. Geisendorf de dresser un répertoire de tous ceux qui quittèrent la France. En outre, il y trouva de précieuses archives d'églises protestantes, registres d'état civil de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, registres de Consistoire, etc., qui se trouvent là parce qu'en 1669, seules les paroisses antérieures à 1598 reçurent la permission de subsister : elles livrèrent leurs plus anciennes archives pour fournir la preuve de leur ancienneté. Grâce à ces sources nouvellement mises en valeur, il sera possible d'étudier la géographie sociologique du protestantisme français dès ses origines, et d'alimenter un grand nombre de monographies locales, histoires généalogiques, etc.

Dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français* paraîtra, avec une introduction générale, a) le catalogue de tous les registres d'état civil retrouvés dans cette série, b) le catalogue des registres des Consistoires, *id.*, c) le catalogue des actes des synodes provinciaux avant la Révocation, *id.*

Le dépouillement de cette série, ainsi qu'un index général de tous les noms propres cités, restera en manuscrit aux Archives d'Etat de Genève.

**Présentation de l'ouvrage de Miss Elisabeth Armstrong « Robert Estienne Royal printer... », par M. Henri DELARUE.**

Nous possédons enfin, quatre siècles après sa mort, une biographie véritable de Robert Estienne. Ayant fait l'éloge du livre

de Miss Armstrong, M. Delarue développa une remarque rectificatrice à propos de la date de naissance de l'imprimeur du Roi : Miss Armstrong a choisi la date de 1503 au lieu de celle de 1499 sur la foi d'un document de 1520 qui qualifie Robert Estienne de mineur. C'est ignorer, déclare M. Delarue, qu'au XVI<sup>e</sup> siècle on n'était majeur qu'à 25 ans. Plusieurs exemples tirés de la famille Estienne elle-même le prouvent. Cette remarque nécessite quelques modifications aux chapitres sur la formation de l'imprimeur.

Publié dans la *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. XVII, 1955, p. 340-343.

1278. — *Séance du 28 avril.*

**Fouilles romaines de Massongex (Valais), par M. Louis BLONDEL.**

M. Blondel a fouillé plusieurs fois Massongex, soit Tarnaiæ, petite ville de garnison de l'Helvétie romaine, au carrefour des routes du Saint-Bernard et de la vallée du Rhône. La découverte la plus spectaculaire est celle d'une mosaïque représentant deux lutteurs, dans les thermes de cette ville.

Publié dans *Vallesia*, t. X (1955), p. 43-58, sous le titre : *Les thermes romains de Tarnaiæ.*

**Imprimés genevois à la Bibliothèque nationale de Lisbonne, par M. Georges BONNANT.**

En dépouillant patiemment le catalogue de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, M. Bonnont a relevé l'indication de quelque 250 éditions genevoises du XVI<sup>e</sup> et surtout des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui manquent à notre Bibliothèque publique. Ces résultats inattendus montrent que les imprimeurs genevois travaillèrent beaucoup sur commande de marchands espagnols et portugais, car les presses genevoises étaient bien organisées et travaillaient à bon marché. Les Estienne, les Chouet, les De Tournes imprimèrent nombre de dictionnaires, ouvrages pédagogiques, philosophiques et théologiques — théologie catholique naturellement — à l'intention de la Péninsule ibérique. Le nom de Genève figurait rarement sur ces livres, et comme il s'agissait de textes peu faits pour plaire aux magistrats de la ville de Calvin, les imprimeurs se dispensaient souvent d'en déposer un exemplaire à la Bibliothèque publique. Parmi les conclusions les plus inattendues de cette recherche figure cette remarque : le marché genevois des livres était sensible aux hauts et aux bas des ordres catholiques, ses clients : le déclin de



l'imprimerie genevoise vers 1755 coïncide curieusement avec la suppression des Jésuites.

Publié dans *Genava*, n.s., t. III (1955), p. 183-200.

**Excursion archéologique du jeudi 19 mai « Ascension ».**

L'itinéraire de la course de l'Ascension commença par Chaumont, au bout du Vuache. Sur cet éperon, on pouvait reconnaître, grâce aux explications de M. Louis Blondel, les murs du « plein château » et de sa basse-cour. De là les comtes de Genève, les Vidomnes de Chaumont puis les Sallenove-Viry dominèrent un bourg jadis très commerçant, avec des foires, des hôpitaux, des écoles, au carrefour de routes importantes. Le second château visité était celui de Châtillon, à l'extrémité nord du lac du Bourget. Des terrasses où les roses et la vigne se mêlent à l'herbe, on domine de tous côtés l'eau verte du lac ou les marais de Chautagne. Gérard de Montluel, pape sous le nom de Célestin IV, au XII<sup>e</sup> s., naquit en ce lieu romanesque.

Puis, ce fut la visite, commentée par M. Vaucher, du prieuré du Bourget, avec son cloître à deux étages, ses beaux jardins, et surtout l'église qui renferme, trésor unique dans nos pays, un ensemble de sculpture du XIII<sup>e</sup> siècle, le siècle des grandes cathédrales ; cet ensemble comporte cinq groupes de haut-relief qui proviennent d'un ancien jubé. Le dernier site du programme est assurément peu connu : les ruines du château de Cessens, au-dessus de La Chambotte. La famille de Grésy planta là aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles un grand château en quadrilatère, sur un sommet d'où le regard embrasse un vaste panorama.

1279. — *Séance du 10 novembre.*

**Présentation de l'ouvrage de M. S. Stelling-Michaud, « L'Université de Bologne et la pénétration des droits romain et canonique en Suisse », par M. Eric-H. KADEN.**

M. Stelling a examiné les archives de Bologne, celles de la justice du Podestà et celles des notaires, pour y retrouver la vie des étudiants venus de Suisse pour apprendre dans cette ville le droit romain nouvellement découvert. Il a travaillé aussi dans toutes les bibliothèques et archives de Suisse pour y retrouver les manuscrits contenant les textes ou commentaires de droit romain, et surtout, tâche la plus difficile, pour retrouver dans les chartes, contrats et procédures la preuve de la mise en pratique de cet enseignement bolonais. Cette histoire de la diffusion du droit romain en Suisse est d'autant plus intéressante qu'elle éclaire la période de la formation de la Confédération.

**Vues nouvelles sur la famille Cavour, d'après les papiers De La Rive, par M. Paul GUICHONNET.**

M. Guichonnet exposa quelques vues nouvelles sur la famille Cavour, d'après les papiers De La Rive, conservés à la Bibliothèque de Genève. Les lettres de Camille de Cavour ont été publiées et utilisées par les biographes du grand Piémontais, mais il restait à utiliser une assez abondante correspondance entre les autres membres de la famille Cavour et les De La Rive, leurs cousins genevois. Les lettres de Gustave de Cavour, le frère aîné de Camille, permettent de reconstituer ce que fut l'ambiance de la famille du ministre, comment on l'aidait ou le critiquait ; enfin cette correspondance éclaire quelques points de la vie de Cavour, et même de sa vie politique. Il est fort intéressant de mettre en regard de la personnalité de Camille de Cavour celle de son frère Gustave, l'aîné, héritier par droit d'aînesse d'une grande fortune, alors que Camille devait se livrer à toutes sortes d'entreprises pour gagner quelque argent ; placide et méditatif, tandis que Camille brillait par sa pétulance, son activité débordante. Dans leur jeunesse, les deux hommes partagèrent les mêmes idées : admiration pour la monarchie de Juillet et ses Doctrinaires ; puis, avec le temps, Camille affirma son libéralisme, cependant que Gustave inclinait vers le conservatisme jusqu'à blâmer toute action dirigée contre l'Autriche, cette forteresse de la réaction ; Gustave enfin intensifia sa vie religieuse, se détachant peu à peu des choses de ce monde au moment où Camille prenait en main les destinées du Piémont et de la future Italie. Mais comme les deux frères ne cessèrent d'être très unis, les réflexions même critiques de Gustave continuèrent à s'éclairer de bienveillance ; elles constituent donc une source précieuse de la vie de Cavour, que M. Guichonnet a excellemment mise en évidence.

1280. — *Séance du 24 novembre.*

**Le X<sup>e</sup> Congrès international des sciences historiques, Rome, 1955, par M. Denis van BERCHEM.**

M. Denis van Berchem a parlé du X<sup>e</sup> Congrès international des sciences historiques, tenu à Rome du 4 au 11 septembre 1955. Faisant suite au IX<sup>e</sup> Congrès, tenu à Paris en 1950, ce congrès fut remarquablement préparé, avec la collaboration des comités nationaux d'historiens. Les rapports, pour la plupart excellents, qui devaient être discutés dans les séances du matin, forment la matière de six volumes, publiés et distribués aux participants dans les mois qui précédèrent l'ouverture. M. van Berchem regretta que l'organisation matérielle du congrès, tout particulièrement l'excentricité



du lieu des séances, peut-être aussi la nature des thèmes choisis à l'avance, n'aient pas toujours permis aux discussions d'être aussi nourries et animées qu'elles auraient pu être. Mais en raison du grand nombre des savants réunis à Rome en cette occasion, et dont plusieurs étaient venus d'Amérique ou des pays d'Europe orientale, les rencontres multiples qui s'organisèrent en marge du congrès offrirent un intérêt considérable.

**Les études byzantines en Suisse et le récent congrès des Byzantinistes à Constantinople, par M. Alexandre SOLOVIEV.**

A Bâle dès le XVI<sup>e</sup> siècle (Oporinus) et à Genève, les Bonnefoi, Godefroi, Antoine Léger s'intéressèrent à l'histoire de Byzance et collectionnèrent des manuscrits byzantins. A l'époque romantique, les études byzantines reprirent vigueur.

En 1924 se réunit à Bucarest le premier congrès des Byzantinistes. Les congrès se succédèrent, mais le foyer de la civilisation byzantine resta à l'écart et ce n'est qu'en 1955 que la Turquie finit par accueillir les Byzantinistes à Constantinople. L'affluence à ce congrès a été moins grande qu'on ne l'avait prévu, car la délégation grecque qui comptait 87 membres et avait annoncé quarante-huit communications ne s'est pas rendue en Turquie, en raison de violentes manifestations antihelléniques. Malgré une soigneuse préparation, une trop grande liberté a été laissée aux auteurs de communications. Les sujets traités eurent souvent un cadre étroit, un intérêt limité et ne peuvent toucher que quelques érudits ou bien les sujets n'ont parfois presque plus aucun rapport avec la civilisation byzantine.

La présence de savants bulgares, yougoslaves et américains a enrichi l'apport très divers des byzantinistes. Outre la valeur incontestable des communications, ce Congrès a apporté à ses participants le privilège de visiter les très beaux monuments de Constantinople. Une réception très simple du Patriarche eut un caractère fort émouvant.

1281. — *Séance du 8 décembre.*

**Contribution à l'histoire de l'Escalade, par M. Gustave VAUCHER.**

Après l'échec de l'Escalade, Albigny ne se montre nullement découragé et rêve d'entreprendre une autre attaque nocturne. Dans une lettre du 16 juin 1603, il fait allusion à une double tentative de rompre le Pont d'Arve qui s'est soldée par un double échec. Un bateau chargé de guerriers et d'artifices pour faire sauter le pont n'a pu atteindre son objectif, l'Arve n'ayant pas assez d'eau pour

le soutenir. La deuxième fois, le bateau a été arrêté par un rocher à un quart de lieue en arrière du pont. Ces tentatives devaient être soutenues par des escarmouches. Cette première lettre nous montre l'Albigny traditionnel, mais une autre lettre nous fait voir un autre côté de sa personnalité ; dans un message daté du 15 avril 1603, il raconte au duc de Savoie qu'il a reçu un homme venu de France par Chambéry qui voudrait voir le duc pour lui proposer de se débarrasser par le poison d'Henri IV et de la reine. Albigny l'a fait conduire à Miolans après lui avoir montré son indignation devant un tel projet.

Les termes dans lesquels Albigny flétrit ce projet contrastent avec le portrait habituel de ce rude guerrier. Il déclare avoir dit à ce personnage envoyé par un écuyer tranchant du roi combien le duc haïssait les méchants et les méchancetés et qu'il « a horreur d'en écrire ». Sans doute un attentat par le poison répugnait au militaire. Dans ces lignes Albigny apparaît comme un honnête homme scandalisé par ce projet criminel. Il est intéressant de noter que le roi Henri IV était ainsi menacé bien avant que Ravailac n'accomplît son forfait.

**Hatfield House, demeure historique, par M<sup>lle</sup> REIBOLD DE LA TOUR.**

M<sup>lle</sup> Reibold de La Tour a présenté par une série de nombreuses projections la vieille demeure de Hatfield House, palais Tudor, auquel est venu s'ajouter un magnifique palais élizabéthain au XVII<sup>e</sup> siècle. Le destin réservé à tous les grands domaines n'a pas manqué de frapper Hatfield House, qui est devenu aujourd'hui une sorte de musée ouvert aux touristes. Henry VIII s'étant approprié les biens du clergé, dont l'ancienne demeure du XV<sup>e</sup> siècle, siège de l'évêque de Ely, s'en servit principalement comme nursery successivement pour ses trois enfants, car il n'y demeura pas lui-même. Lorsqu'à sa mort le jeune Edouard VI monta sur le trône, il fit don de Hatfield à sa demi-sœur Elizabeth qui, elle, y demeura.

La famille Cecil compte des membres illustres. William Cecil fut lord treasurer d'Elizabeth. Son fils Robert devint secrétaire d'Etat et comte de Salisbury. A la mort d'Elizabeth, Robert Cecil se rallia à Jacques I<sup>er</sup>, qui le fit vicomte Cranborne : ce fut la première vicomté créée en Angleterre. Le roi Jacques I<sup>er</sup> ne tenait pas au vieux manoir de Hatfield, et lui proposa un échange avec un autre domaine ; ainsi le vieux palais Tudor devint la propriété des Cecil. Le nouveau possesseur du domaine entreprit alors la construction du palais actuel (1607-1611), bel édifice en brique et en pierre. Du quadrilatère Tudor il ne reste aujourd'hui qu'une aile, mais combien intéressante par son histoire. Les comtes deviennent marquis, et Hatfield a souvent l'occasion d'accueillir les souverains.

C'est toute l'histoire anglaise en raccourci qui défile auprès des Cecil toujours bien en Cour et chargés de fonctions importantes. Pour recevoir la reine Victoria, on fait un magnifique portail en fer forgé. Au temps d'Edouard VII on installe l'électricité. Le train passe à proximité du domaine, ainsi que les autobus verts. Le château recèle de très beaux meubles, tapisseries et tableaux, en particulier un portrait d'Elizabeth par Zucchero, plein de symboles tirés de l'antiquité, de la poésie de l'époque allégorique et mythologique.

---

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER  
SUR L'EXERCICE 1955

*Recettes*

Cotisations 1955 et arriérées, dons de nos membres . . .	Fr. 2.796,—
Intérêts du fonds ordinaire . . . . .	» 330,30
Intérêts du fonds Gillet-Brez attribués aux publica- tions . . . . .	» 667,90
Vente de publications, frais déduits . . . . .	» 1.430,15
Allocations de la Société auxiliaire des Sciences et des Arts pour la publication du t. VII des <i>M.D.G.</i> in-4°	» 6.362,—
Boni laissé par l'excursion du 19 mai 1955 . . . . .	» 32,95
Déficit de l'exercice 1955 . . . . .	» <u>2.713,65</u>
Total, pour balance . . . . .	<u>Fr. 14.332,95</u>

*Dépenses*

Frais généraux : loyers, séances, convocations, etc. . .	Fr. 1.532,15
Bibliothèque : frais de l'année . . . . .	» 50,70
Impression du <i>Bulletin</i> 1954, t. X, livr. 3	Fr. 3.057,—
dont à déduire allocat. du fonds Harvey	<u>» 1.000,—</u> » 2.057,—
Impression du t. XXXIX des <i>M.D.G.</i> . . . . .	Fr. 16.331,10
dont à déduire allocations :	
du fonds Rapin . . . . .	Fr. 5.000,—
du fonds Harvey . . . . .	<u>» 4.000,—</u> » 9.000,— » 7.331,10
Préparation du t. VII des <i>M.D.G.</i> in-4°, clichés . . .	» 3.362,—
	<u>Fr. 14.332,95</u>

## STATUTS

### ARTICLE PREMIER

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève, fondée en 1838, a pour but l'étude des sciences historiques dans toutes leurs branches.

Elle s'occupe plus particulièrement de l'histoire politique, ecclésiastique et littéraire de Genève.

Elle recherche les monuments historiques qui existent dans la ville de Genève et ses environs, veille selon son pouvoir à leur conservation et les fait connaître au public.

Elle publie un *Bulletin*, et des *Mémoires et Documents*.

Elle forme une association organisée conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse.

### ART. 2

Elle entretient des relations avec la Société générale suisse d'histoire, ainsi qu'avec d'autres sociétés ayant un but analogue au sien.

### ART. 3

La Société a son siège à Genève. Sa durée est indéterminée.

### ART. 4

La Société se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires.

### ART. 5

Pour devenir membre effectif de la Société, le candidat doit adresser une demande écrite au Comité; cette demande doit être appuyée par deux membres de la Société. Le Comité statue sur l'admission; en cas de refus, il n'est pas tenu d'indiquer ses motifs.

### ART. 6

Les membres correspondants sont nommés par l'assemblée générale de la Société, sur présentation du Comité. Leur nombre est limité à vingt.

## ART. 7

Le titre de membre honoraire peut être accordé par l'assemblée générale à des personnes ayant publié d'importants travaux d'histoire de Genève ou rendu d'éminents services à la Société.

## ART. 8

Les sociétaires peuvent se retirer en tout temps de la Société en envoyant leur démission par écrit au Comité.

Les membres effectifs qui n'ont pas versé leur cotisation dans le courant de l'année peuvent être considérés comme démissionnaires par le Comité. L'envoi des publications peut être suspendu jusqu'au recouvrement des cotisations.

Le Comité peut prononcer l'exclusion d'un membre jugé indigne de faire partie de la Société ; l'intéressé a le droit de recourir à l'assemblée générale.

## ART. 9

Les membres effectifs paient une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale.

La cotisation unique de membre à vie est fixée à une somme équivalente à quinze cotisations annuelles. La moitié de cette somme doit être versée à un fonds de réserve.

La cotisation des membres effectifs, qui n'ont pas atteint l'âge de vingt-cinq ans révolus à leur entrée dans la Société, est fixée aux deux tiers de la cotisation annuelle.

Une dérogation peut être accordée par le Comité en faveur des membres effectifs qui ne résident pas à Genève.

## ART. 10

Les sociétaires ne sont tenus à aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de la Société, lesquels sont **uniquement** garantis par les biens de celle-ci.

## ART. 11

Les membres de la Société sont convoqués chaque année en assemblée générale pour entendre les rapports du président, du trésorier et du vérificateur des comptes.

L'assemblée générale est seule compétente pour :

- 1) adopter les rapports et donner décharge au Comité de sa gestion,
- 2) élire le Comité et le vérificateur des comptes,
- 3) nommer les membres correspondants et les membres honoraires,
- 4) fixer le montant de la cotisation,
- 5) adopter toute modification ou révision des statuts,
- 6) décider la dissolution de la Société.

Toutes les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents à l'assemblée.

#### ART. 12

La Société est dirigée et administrée par un Comité de neuf membres élus par l'assemblée générale parmi ses membres effectifs majeurs, savoir : un président, un vice-président, un secrétaire, un commissaire aux publications, un trésorier et quatre autres membres.

Le Comité est élu pour le terme de deux ans. A chaque renouvellement, deux membres au moins doivent être remplacés.

Le président et le vice-président ne sont pas immédiatement rééligibles aux mêmes fonctions.

#### ART. 13

Le Comité donne son préavis sur toutes les propositions soumises à la Société. Il nomme des commissions spéciales dans tous les cas où il le juge nécessaire, notamment une commission des publications.

Le Comité convoque les membres aux séances et à l'assemblée générale de la Société individuellement par voie postale.

Il est chargé des publications de la Société et de l'entretien de sa bibliothèque et de ses collections.

Il établit tous les règlements d'ordre intérieur.

Il rend compte chaque année de sa gestion à l'assemblée générale.

Les comptes du trésorier sont soumis annuellement à un commissaire vérificateur nommé par l'assemblée générale pour le terme de deux ans, en même temps que le Comité.



## ART. 14

Le Comité est autorisé à faire tous les actes qui se rapportent au but de la Société et il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de ses affaires, notamment :

- représenter la Société vis-à-vis des tiers ;
- plaider, transiger, compromettre ;
- accepter et refuser tous dons et legs ;
- pourvoir au placement et au recouvrement des fonds, à l'emploi des capitaux et revenus ;
- donner toutes quittances et décharges ;
- donner mainlevée de tous privilèges, hypothèques, saisies et oppositions ;
- passer et signer tous actes au nom de la Société. Cette dernière est valablement engagée par la signature collective du président ou vice-président et d'un autre membre du Comité.

## ART. 15

La Société publie un *Bulletin* annuel et des *Mémoires et Documents*, qui sont distribués gratuitement aux membres. Elle peut accorder son patronage aux travaux de ses membres qui en auront été jugés dignes.

Toute publication de la Société doit avoir été acceptée par le Comité sur préavis de la commission des publications.

## ART. 16

Toute proposition tendant à la revision partielle ou totale des statuts ou à la dissolution de la Société doit être indiquée sur les convocations à la séance où elle doit être discutée.

## ART. 17

En cas de dissolution, l'actif de la Société ne sera pas partagé entre ses membres, mais remis à une ou plusieurs institutions ou sociétés genevoises poursuivant un but analogue à celui de la Société et désignées par l'assemblée générale.

Genève, le 13 janvier 1955.

*Le Secrétaire :*

MARC NICOLE.

*Le Président :*

PAUL COLLART.